



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-053

PUBLIÉ LE 14 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

75-2020-02-13-002 - ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, du 13 février 2020 (15 pages)

Page 3

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2020-02-14-002 - Arrêté portant délégation générale de signature - Pôle Gestion Fiscale - (2 pages)

Page 19

## **Préfecture de Police**

75-2020-02-10-018 - Arrêté n° 2020 - 0046 portant délégation de signature au commandant de groupement de la gendarmerie des transports aériens nord. (2 pages)

Page 22

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2020-02-13-002

ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur  
Laurent RIDEL,  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,  
du 13 février 2020



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

**ARRETE**  
**portant subdélégation de signature par Monsieur Laurent RIDEL**  
**directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-795 du 14 juin 2016 portant abrogation de six décrets relatifs au contrôle des dépenses engagées, à la gestion des crédits et à la comptabilité des dépenses et des recettes ;

Vu le décret n° 2017-37 du 16 janvier 2017 modifiant le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 31 décembre 2012, modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats des ministères économiques et financiers ;

Vu le décret du 14 juin 17 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif à la mise en œuvre de l'avis conforme sur les projets de marchés publics par le responsable ministériel des achats du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté IDF-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel
- Mme Julie LATOU, Secrétaire générale, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie-France TIGEON, cheffe du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice

**Article 2** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- M Renaud SEVEYRAS, Directeur Interrégional adjoint, Directeur fonctionnel
- Mme Julie LATOU, Secrétaire Générale, Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Ingrid CHEMITH, Chef du département des ressources humaines , Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie BOXBERGER, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat
- Mme Isabelle MAJEWSKI, chef de l'unité de gestion du personnel et effectifs
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, chargée de mission gestion des effectifs au ressource humaine
- Mme Asmine ASSOUMANY Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités
- Mme Nassyra HOMASSEL Secrétaire Administrative, Unité des traitements et des indemnités

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **Mme Sylvie PAUL**, directrice classe normale

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (**signature du bon de commande**) relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et du programme 912.

**Article 4** : Subdélégation est donnée au sein du département des ressources humaines aux personnes suivantes, l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et dans la limite de ses attributions les bons de transport établis dans le cadre des congés bonifiés, les attestations de service fait.

- Mme Ingrid CHEMITH, Chef du département des ressources humaines , Directrice des Services Pénitentiaires
- Mme Marie BOXBERGER, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat

**Article 5** : Est donné subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et

responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics aux agents suivants :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur interrégional adjoint
- Mme Julie LATOU, Directrice des Services Pénitentiaire de Paris

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur ou égal à 160 000 euros, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics :

#### **Département du Budget et des Finances (DBF)**

- Madame Marie-France TIGEON, Cheffe du département budget et finances
- Monsieur Hervé GAY, Adjoint au Cheffe du département budget et finances
- Monsieur Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics

#### **Département des Affaires Immobilières (DAI)**

- Monsieur Patrick COMTAT, chef du département des affaires immobilières

Subdélégation est également donnée aux agents sus nommé pour le programme 724 « Opérations immobilières déconcentrées ».

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable Chorus, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration Pénitentiaire »

- Monsieur Patrick COMTAT, chef du département des affaires immobilières
- Madame Hassiba HALFAOUI, adjointe au chef de département des affaires immobilières à compter du 24 février 2020
- Madame Sabrina BELHAOUARI, adjointe à la cheffe de l'unité du suivi financier des opérations

**Article 6 :** Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

#### **Service National des Transfèremments**

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremments
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremments
- Mme Virginia VAN, secrétaire administrative

### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Marie-France TIGEON cheffe du département du budget et des finances
- M..Hervé GAY, adjoint au cheffe du département du budget et des finances
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics
- M Mourad IAICHOUCHE, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Nadine PICQUET, cheffe d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, cheffe du département administration et finances

### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Alexandre HERVY, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Marion BAK, responsable du budget et des finances

### **Centre de Détention de Melun**

- M. Patrick HOARAU, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sarah BROSSARD Sarah, économiste

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA**

- M.Jimmy DELLISTE, chef d'établissement
- Mme Claire NOURRY, adjointe Adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers
- M Claude BOUTIN, directeur des services techniques
- M. Patrice CHAVAL, adjoint au directeur des services techniques

### **Etablissement Public de Santé National de Fresnes**

- M. Olivier REILLON, chef d'établissement
- M. Arnaud BONVOISIN, chef de détention
- Mme Aïda SEVEYRAS, Responsable économiste

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- M. Pascal SPENLE, Chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, Adjointe au chef d'établissement
- M. Didier MECREANT, responsable du budget et des finances

### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

- Mme Nathalie JAFFRÉ, cheffe d'établissement
- M. Geoffrey COULIER, directeur adjoint

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances

### **Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé**

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances

### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- Mme Nourredine BRAHIMI, Chef d'établissement
- Mme. Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- Mme Anne-Lise MAISONNEUVE, cheffe d'établissement
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances

### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe au chef d'établissement
- Mme Fanny VILLENEUVE, responsable des services administratifs et financiers

### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement
- M Medhi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances

### **Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne**

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi Liberté de Gagny**

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement

### **Centre de Semi Liberté de Melun**

- M. Jean-Pierre OMODEI, chef d'établissement
- M. Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement
- M. Clotaire SOUNOUVOU, Chef de détention

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris**

- Mme Claire MERIGONDE, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Anne LURO, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sylvie HORVILLE, responsable administratif et financier

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Cécile DURAND, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Sabrina M'HOUMADI, responsable administratif et financier

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines**

- Mme Jeannie NOAH-ALILI, directrice des services pénitentiaires pénitentiaire d'insertion et de probation
- Mme Carole SAMBUCINI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

- M. Franck SASSIER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- M. Fabien RECHOU, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Christine FRANCOIS-MATHURIN, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

- M Laurent LUDOWICZ, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Delphine DENEUBOURG, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M. Jean-Pierre DUROU, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Fanny LAINE, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

- Mme Marie-Pierre BONAFINI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation

- Mme Sophie BUROSSE, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Nathalie PALMERI, responsable du budget et des finances

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

- M. Dominique TANGUY, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie SOOKAHET, responsable du budget et des finances

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 7** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

#### **Service National des Transfèremments**

- Mme Rohra GHOLEM, responsable du service national des transfèremments
- Mme Myriam PRIN, adjointe au responsable du service national des transfèremments
- Mme Virginia VAN, adjointe administrative

#### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux
- Mme Sabrina BRUZZI, agent de l'unité des achats et des marchés publics

#### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- M Thierry VERGEL-MORELLO, agent de l'unité de gestion des moyens généraux
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Sylvie LANCIA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Paula SOARES, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- M Viet HUYNH, agent du département administration finances
- Mme Tatiana ZOZAYA, agent de l'unité de gestion des moyens généraux

#### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- Mme Marion BAK, responsable du budget et des finances
- M. Christophe GAUTHIER, économat
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat

- M. Cyril GIRAULT, économat
- Mme Emma PERNOT-PERSILLON, économat
- Mme Sophie LOPEZ , économat
- Mme Muriel DUME,économat

### **Centre de Détention de Melun**

- Mme Sarah BROSSARD, économiste
- M. Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes – UHSI - UHSA**

- Mme Karine MAZOUZI, économiste
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat
- Mme Laura TAVERNY, économat
- M. Alahoulé KONE, agent service technique

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- Mme Séréna CANVOT, économat
- Mme Marion SLEGR, économat
- Mme Nathalie PERNIN Nathalie, économat

### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat
- Mme Bouchra ASAADI, économat
- Mme Achouack HANHANI, économat

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Sindy LARISSE, économat ;
- Mme Aurélie BOHANNE, économat ;
- Mme Maygan ARETHAS, économat
- Mme Charlotte SEVENON,économat

### **Centre pénitentiaire Paris-La-Santé**

- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances
- Mme Olivia CUVELIER, responsable économat
- Mme Jade MESBAH, économat
- M François-Xavier PECIC, économat
- Mme Lucie MOUTTAPA, économat

### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- M Christelle GOUMON , économat
- Mme Hélène THOURET, économat

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- Mme Marina MAQUIABA, responsable service économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- Mme Joanna TATINCLAUX, économat
- Mme Jacqueline PRINCE, économat ;
- Mme Nicole BERTIN, économat

### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Fanny VILLENEUVE, économat
- Mme Lydia CHOISI, économat
- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M Christophe-Franck GESLIN, économat

### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économat ;

### **Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne**

- Mme Annie COMTE, économat ;
- Mme Rose-Marie VALENTIN, économat ;

### **Centre de Semi Liberté de Gagny**

- Mme Line GIGAN, économat ;

### **Centre de Semi Liberté de Melun**

- M Thierry CANNIERE, économat ;
- Mme Fabienne BREHAUT, économat

### **Etablissement Public de Santé National de Fresnes**

- Mme Aïda SEVEYRAS, responsable de l'unité pénitentiaire d'administration générale ;
- Mme Chrystelle TAVARES, adjointe administrative

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris**

- Mme Sylvie HORVILLE, responsable administratif et financier;
- M François HERRY, économat ;
- Mme Nathalie BRETON, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

- M Gérard CONEJOS, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines**

- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances ;
- Mme Sylvie GALIA, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

- Mme Christine François-MATHURIN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat ;

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

- M Jean-Pierre DUROU, responsable du budget et des finances ;
- M Xavier ETOUNDI, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

- Mme Julia EGUIENTA, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

- Mme Nathalie PALMERI, Responsable administratif
- Mme Marie METAYER, économat

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

- Mme Stéphanie SOOKAHET Stéphanie, responsable du budget et des finances
- Mme Jessica COUCHAUX, économat

**Article 8 :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Enel FAIRFORT, attaché d'administration de l'Etat du ministère de la Justice, référent technique du contrôle interne financier, à l'effet de signer :

- les documents relatifs au recensement des charges à payer et des produits à rattacher dans le cadre du compte de commerce 912 «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».
- 

**Article 9 :** A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes

et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02

#### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Nadine PICQUET, cheffe d'établissement
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Audrey ROBBE DA-SILVA, responsable du département administration finances

#### **Centre pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- Mme Odile CARDON, cheffe d'établissement
- Mme Alexandre HERVY, adjointe au chef d'établissement
- Mme Marion BAK, responsable du budget et des finances

#### **Centre de Détention de Melun**

- M Patrick HOARAU, chef d'établissement
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement
- Mme Sarah BROSSARD, économiste

#### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- M.Jimmy DELLISTE , chef d'établissement
- Mme Claire NOURRY, adjointe au chef d'établissement
- Mme Annick PICOLLET, responsable des services administratifs et financiers

#### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- M. Pascal SPENLE, chef d'établissement
- Mme Morgane BOYTHIAS, adjointe au chef d'établissement
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances

#### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement
- Mme Marilynne BAYE, responsable du budget et des finances

#### **Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

- M. Bruno CLEMENT-PETREMANN, chef d'établissement
- M. François TROUFLAUT, adjoint au chef d'établissement
- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances

#### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- Mme Nourredine BRAHIMI, chef d'établissement ;
- Mme Amy MIRAT, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances

#### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- M. Kamal ABDELLI, chef d'établissement
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement

#### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- Mme Anne-Lise MAISONNEUVE, cheffe d'établissement
- M Orlando DE OLIVEIRA, adjoint à la cheffe d'établissement
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances

#### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Valérie HAZET, cheffe d'établissement
- Mme Roxane CENAT, adjointe à la cheffe d'établissement
- Mme Fanny LORENTZ, Directrice adjointe
- Mme Fanny VILLENEUVE, responsable des services administratifs et financiers

#### **Centre pénitentiaire sud francilien**

- Mme Nathalie CATALDO-FAUSTIN, cheffe d'établissement
- Mme Marie DEYTS, adjointe au chef d'établissement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- M Medhi BALTHAZARD, responsable du budget et des finances

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

**Article 10** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

#### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- M Yannick KABILE, gestionnaire des cantines
- Mme Marie GISELE BELZINE, gestionnaire des cantines

#### **Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy**

- M Christophe GAUTHIER, économe ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économe ;
- Mme Cyril GIRAULT ,économe
- Mme Sophie LOPEZ, économe

- Mme Muriel DUME, économat

### **Centre de Détention de Melun**

- Mme Sarah BROSSARD, économat
- M Maxime BOKO, économat
- M Eric MASDIEU, économat

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- Mme Karine MAZOUZI, économat
- Mme Danièle BUISSON, économat
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat
- Mme Laura TAVERNY, économat
- M.Alahouélé KONE, économat

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- Mme Marina MAQUIABA, économat
- Mme Aurélie LALAUS, économat

### **Maison Centrale de Poissy**

- Mme Fanny VILLENEUVE, économat
- Mme Lydia CHOISI, économat
- Mme Annick NAPIERALA, économat
- M Christophe-Franck GESLIN, économat

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- Mme Séréna CANVOT, économat
- Mme Nathalie PERNIN, économat
- Mme Marion SLEGR, économat

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Sindy LARISSE, économat
- Mme Aurélie BOHANNÉ, économat
- Mme Maygan ARETHAS, économat

### **Centre pénitentiaire de Paris-la-Santé**

- Mme Vanessa PIQUET, responsable du budget et des finances
- Mme Olivia CUVELIER, responsable économat
- Mme Jade MESBAH, économat
- M. François-Xavier PECIC, économat
- Mme Lucie MOUTTAPA, économat

**Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- M.Nourredine BRAHIMI, économiste
- Mme Amy MIRAT , économiste

**Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- Mme Joanna TATINCLAUX, économiste ;
- Mme Jacqueline PRINCE, économiste ;
- Mme Nicole BERTIN, économiste

**Centre pénitentiaire Sud Francilien**

- M Patrick HAMLET, économiste ;
- Mme Sophie GOB, économiste ;
- Mme Nathalie-Chantal BRETON, économiste ;

**Article 11** : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 12** : L'arrêté IDF-2019-06-19-007 du 25 septembre 2019 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 13** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 13 février 2020

Le Directeur Interrégional des services  
pénitentiaires de Paris

Laurent RIDEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-02-14-002

Arrêté portant délégation générale de signature - Pôle  
Gestion Fiscale -



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**  
94, rue Réaumur  
75104 PARIS CEDEX 02

Le 14 février 2020

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE**

**L'administrateur général des finances publiques,**  
**Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

décide :

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- M. Thierry DUFANT, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale,
- M. Florent BARROIS, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du pôle gestion fiscale,
- M. Bruno LHOMME, administrateur des finances publiques, responsable adjoint du pôle gestion fiscale,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administrateur général des finances publiques  
Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Préfecture de Police

75-2020-02-10-018

Arrêté n° 2020 - 0046 portant délégation de signature au  
commandant de groupement de la gendarmerie des  
transports aériens nord.



**DELEGATION DE LA PREFECTURE DE POLICE POUR LA SECURITE ET LA SURETE  
DES PLATES-FORMES AEROPORTUAIRES DE PARIS**

**Arrêté n° 2020 - 0046**

portant délégation de signature au commandant de groupement de la gendarmerie des transports aériens nord

**La préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, du Bourget et de Paris Orly,**

Vu le code de l'aviation civile, notamment le chapitre III du titre I<sup>er</sup> du livre II de sa partie réglementaire ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.1321-19, R.1321-21 et R.1321-24-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-33 ;

Vu le code des transports, notamment son article L.6332-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.122-2, L.226-1, L.227-1, L.229-1, R\*.122-54, R.211-1, R.211-9, R.211-21-1, R.211-22, R.211-24, R.223-1, R.252-1, R.332-1, R.333-1, R.512-8, R.612-18-1, R.613-3-1, R.613-5, R.613-6, R.613-16-1, R.613-23-2, R.613-23-11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 73-1 et 77 ;

Vu le décret n°2015-655 du 11 juin 2010 modifié relatif au préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, du Bourget notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2018-583 du 6 juillet 2018 relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-seine, du Val de Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, et à celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté n°2017-01137 du 16 décembre 2017 relatif aux missions et à l'organisation des services du préfet délégué pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, du Bourget et de Paris Orly constitués en délégation de la préfecture de police ;

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

1, RUE DE LA HAYE – CS 10977 – 95733 ROISSY CEDEX – TEL : 01.75.41.60.00 – FAX : 01 87 27 89 15

mél : [secretariat-roissy@interieur.gouv.fr](mailto:secretariat-roissy@interieur.gouv.fr)

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 11 décembre 2019 par lequel Mme Sophie WOLFERMANN est nommée préfète déléguée pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, du Bourget et de Paris Orly auprès du préfet de police ;

Vu l'arrêté n°2019-00973 du 20 décembre 2019 portant délégation de signature à la préfète déléguée à la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, du Bourget et de Paris Orly ;

Vu l'ordre de mutation du colonel Raphaël GARREAU n° 101485 en date du 27 décembre 2017 par lequel il est affecté comme commandant du groupement de gendarmerie des transports aériens nord à Roissy Charles-De-Gaulle ;

## **arrête**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation permanente est donnée au colonel Raphaël GARREAU, commandant le groupement de gendarmerie des transports aériens nord, à l'effet de signer au nom du préfet de police la délivrance des titres de circulation aéroportuaire accompagnés (« badges verts ») des laissez-passer temporaires (« badges arc-en-ciel) ainsi que les laissez-passer véhicules temporaires pour les aérodromes de Paris-Charles-de-Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly.

### **Article 2**

Le commandant du groupement de la gendarmerie des transports aériens Nord peut donner délégation pour signer les actes cités à l'article 1<sup>er</sup> et s'assure des bonnes conditions de la délivrance des titres.

### **Article 3**

Le préfet de police peut, par arrêté, mettre fin à tout ou partie de cette délégation.

### **Article 4**

Le préfet, directeur de cabinet, le directeur des services de la délégation de la préfecture de police pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Paris-Charles-De-Gaulle, de Paris-Le Bourget et de Paris-Orly, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Fait à Roissy, le 10 février 2020

Sophie WOLFERMANN